

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
du 15 décembre 2020 par vidéo

Présents : I. Cammarata, E. Dejardin, C. Dungelhoeff, R. Lejeune, V. Liesens, I. Linkens, S. Meunier, F. Pitz, H. Stiévenart, Ch. Vrancken

Animateurs FéWaSSM : I. Linkens et I. Cammarata

1) Approbation du PV du 17/11/20

Le PV est validé. A noter dans le titre qu'il faut lire 17/11 et pas 20/10.
S. Meunier précise que l'agenda de Jade s'appelle MIKRONO.

2) Actualité COVID des services

Il n'y a pas d'actualité spécifique.

3) Subventions

Un service présent explique qu'il a reçu les courriers suivants :

- Frais informatiques : 5.000 € pour des frais engagés du 15/8/2020 au 15/03/2021. Elle semble rester attribuée pour tous les sièges y compris spécifiques ;
- 5.000 € pour les surcoûts de frais de fonctionnement, 2^{ème} enveloppe. Elle reste attribuée pour tous les sièges y compris spécifiques ;
- ANM 2008-2010 pour la PFA ;
- Prime encouragement.

Pas encore reçu les ANM anciens → La FéWaSSM enverra les ANM déjà reçus par ailleurs.

Concernant la circulaire PFA, S. Meunier explique qu'il y a des modifications importantes dans le calcul :

- la partie fixe a augmenté de manière importante ;
- la partie variable de 7% est nouvelle. Après avoir interrogé l'AVIQ, il semble qu'elle n'avait jamais été appliquée par le passé (peut-être oubliée).

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : Rue des Fusillés, 20 – 1340 Ottignies

Courriel : fewassm@gmail.com

Les calculs modifiés s'expliquent probablement par une application stricte du CWASS et d'une application des subventions à tous les travailleurs des SSM comme s'ils étaient des agents de l'Agence.

La FéWaSSM verra s'il est possible de transmettre les ANM sans délais

Concernant la prime d'encouragement et le montant des accords non marchands 2018-2020, les circulaires prévoient normalement la possibilité pour les employeurs de verser les montants qu'une fois les montants versés.

Autres infos : la FéWaSSM a interpellé l'AVIQ suite à la dernière CAF pour demander où les choses en étaient dans le contrôle des subventions 2019 :

- tous les services allaient recevoir leur décompte pour le 4/12 au lieu du 30/11 ;
- les services n'ont pas encore reçu leur solde parce que la comptabilité, sur laquelle la DTF n'a pas de prise, a du retard dans les paiements. Contact a été pris avec B Bouton sur ce point pour essayer d'accélérer les choses. Les SSM sont donc à nouveau pénalisés par un autre service de l'AVIQ ;
- récemment la FéWaSSM a appris qu'un service n'avait pas obtenu un prolongement des 15 jours de réponse au décompte parce que l'AVIQ doit liquider les montants avant le 31/12. Les services eux aussi débordés sont donc une 3^{ème} fois pénalisés par le retard de l'AVIQ.

On sent que la communication avec Mr Hanck devient plus tendue. On sent qu'il est de plus en plus sous pression et sans doute coincé par la deadline du 31/12 maintenant.

On le sent de moins en moins disposé à soutenir et aider les services.

Par rapport aux crédits-ponts des services, l'AVIQ n'accepte pas le subventionnement des intérêts. La DTF a par ailleurs refusé de donner la preuve de subvention 2021 pour permettre l'octroi du crédit pour un service.

Il est proposé que la FéWaSSM rappelle aux membres de vérifier si, en plus du décompte 2019, ils reçoivent bien la régularisation de la 2^{ème} avance 2020 s'il y a lieu.

Rmq : les services n'ont toujours pas reçu la circulaire sur la fermeture anticipée les 24 et 31/12.

4) Préparation rencontre AVIQ de janvier

Une rencontre doit normalement avoir lieu en janvier pour vérifier que le versement de la 1^{ère} avance 2021 se fera bien dans les temps.

Les membres de la CAF proposent d'également mettre à l'ordre du jour de cette réunion les points suivants :

- communication uniforme vers les services (certains membres reçoivent des mails détaillés avant une communication générale) ;
- nouveau calcul de la PFA et son augmentation ;
- autres variations de subventions attendues/oubliées ?;
- soutien aux services qui ont un crédit pont via la fourniture d'une preuve de subvention 2021 ;
- liquidation des montants.

5) Plan de relance RW

La FéWaSSM a été invitée à participer à un groupe d'experts pour décrire des pistes en vue d'avoir un meilleur parcours de soins pour les citoyens.

Des sociétés de consultance animent ces réunions et ont fait un tableau avec des pistes qui ne sont évidemment pas exhaustives.

Plusieurs participants se sont plaints du timing et du processus.

Certains ont l'impression que les réunions ne sont qu'un prétexte de concertation.

6) Facturation avis motivés AICS

Il faut dorénavant envoyer la facture avec le rapport au Parquet pour validation par le Magistrat.

Ensuite, soit ceux-ci l'envoie directement au bureau des taxations selon la Région, soit nous la renvoie signée et à nous de l'envoyer au bureau de taxation.

Cette procédure est d'application depuis le 1/1/2020. Cela rend plus facile la récupération du montant facturé.

Echange sur les pratiques des services.

A voir s'il serait intéressant que la FéWaSSM organise une rencontre entre les équipes AICS puisque l'UPPL ne le fait pas.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : Rue des Fusillés, 20 – 1340 Ottignies
Courriel : fewassm@gmail.com

7) Odj et calendrier

Date pour les prochaines CAF :

- 19 janvier 2021
- 23 février 2021
- 16 mars 2021
- 20 avril 2021
- 18 mai 2021
- 15 juin 2021